

Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des équipements - Saison 2025 / 2026

Réunion du jeudi 2 octobre 2025
Procès-verbal n° 01

Président : M. MALBRAND Guy

Présents : MM. CHAUVIN Jacky, HERAULT Patrice, LAVERGNE Alain, PAIN Éric et RAVEAU Gilles

Excusés : M. GERMANAUD Laurent

L'APPROBATION du PV 4 du 11/07/2025

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

- **Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021

**Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet
(Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)**

LISTING DES MEMBRES POUR LA LIGUE

Président : MALBRAND Guy – 12 rue Ismaël Bouilliau 86200 Loudun – 0615398701

guymalbrand@sfr.fr

Vice-Président : HERAULT Patrice – 11 route de la Roche - 86270 Coussay les Bois - 0631861938

heraultpatrice@wanadoo.fr

Membre : RAVEAU Gilles – 1 Cité de la Métairie – 86600 Coulombiers – 0675686761

gilles.raveau@wanadoo.fr

Membre : LAVERGNE ALAIN – 80 rue de la Papeterie – 86500 Saulgé – 0787966137

lavergne.christal@orange.fr

Membre : GERMANAUD Laurent – 9 Résidence des 4 vents – 86320 Persac

Laurent_germanaud@orange.fr

Membre : PAIN Eric

eric.pain86@gmail.com

Membre : CHAUVIN Jacky

Jacky-chauvin@orange.fr

INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE - GYMNASES

1.1 DEMANDE DE CLASSEMENT

CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770101

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 01/06/2030

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 01/09/2025 suite à la restructuration de l'ensemble de l'installation avec avis préalable

- ✓ Rapport de visite du 01/09/2025 de MM. Hérault et Lavergne (Pour rappel : l'aire de jeu est surélevée afin d'éviter les crues de la Vienne)

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN

CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.1 CLASSEMENT INITIAL

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

NOUAILLE MAUPERTUIS – STADE DE LA LEZINIÈRE – NNI 861800101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 30/08/2025 (APE du 18/02/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 suite à un passage LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/08/2025
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Raveau en date du 19/08/2025

Type de source : LED

➤ Éclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,49

➤ U2h (EhMin/EhMoy) : 0,67

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS

MONCONTOUR – STADE GEORGES CREMOIS – NNI 861610101

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 14/05/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/09/2025
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Malbrand en date du 02/09/2025

Type de source : LED sur mât de 16m

➤ Éclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 75 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,42

➤ U2h (EhMin/EhMoy) : 0,70

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

INGRANDES – STADE THIERRY SIVALT – NNI 861110101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 30/08/2025 (APE du 05/02/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 suite à un passage LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 17/09/2025

Type de source : LED

➤ Éclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 159 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,48

➤ U2h (EhMin/EhMoy) : 0,68

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS

GENCAY – STADE GRATEPOT – NNI 861030102

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 02/10/2023)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/09/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Lavergne en date du 18/09/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 86 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,20
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,52

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT – NNI 860070102

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 06/08/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/09/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 22/09/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 61 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,17
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,37

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

COUSSAY LES BOIS – STADE MARCEL MILLION – NNI 860860102

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 13/05/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/09/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 22/09/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 150 lux (1/4 terrain)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,24
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,47

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

BENASSAY (BOIVRE LA VALLEE) – STADE Annexe – NNI 860210102

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 28/05/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/10/2025
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Raveau en date du 25/09/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 91 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,48
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,66

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

VALDIVIENNE – STADE DE SALLES EN TOULON – NNI 862330301

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 20/03/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/10/2025
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Lavergne en date du 03/10/2025

Type de source : LED

- > Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 79 lux
- > U1h (EhMin/EhMax) : 0,21
- > U2h (EhMin/EhMoy) : 0,41

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

VALDIVIENNE – STADE REMY PAPUCHON Annexe – NNI 862330102

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 13/02/2024)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/10/2025
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Lavergne en date du 03/10/2025

Type de source : LED

- > Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 56 lux
- > U1h (EhMin/EhMax) : 0,27
- > U2h (EhMin/EhMoy) : 0,49

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

DEMANDE D'API + CONTRÔLE

CHATELLERAULT – STADE DES NONNES

- ✓ Mail de M. Milliasseau sur projet bancs de touche du 29/09/2025
- ✓ Reçu plan >> dossier suivi par M. Hérault

APE

BEUXES – STADE MUNICIPAL – NNI 860260101

Cet éclairage une rénovation en LED (non référencé sur Stadium)

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 21/08/2024 pour le remplacement de iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 21/07/2025
- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 21/07/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs
- Projecteur Briteline Gen 3
- Eblouissement (Glare rating) : 45
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 105 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,74

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED.

Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Pas de compétition officielle en nocturne

ITEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 861130101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 09/01/2026

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 26/09/2025 pour le remplacement de iodures métalliques en E5 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 02/09/2024
- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 30/08/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs
- Projecteur Briteline Gen 2 648
- Eblouissement (Glare rating) : 43
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 264 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,75
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,87
- Points Bis : conformes

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en **E5 LED et transmet à la CRTIS**

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

CONTROLE DE STADE, VISITES OU RENDEZ-VOUS DISTRICT ET MAIRIE – AVIS PREALABLE

AOP OU ATTESTATION DE CAPACITE (299 PERSONNES)

DIVERS

Courrier de la mairie d'USSEAU et Courrier de l'AS USSEAU – pris note

LOUDUN – NNI 861370101

- ✓ Reçu tests in situ LABOSPORT du 28/07/2025 pour T3 SYN

Transmis à la CRTIS

ARCHIGNY

- ✓ Contrôle des équipements effectué par M. Hérault avec rapport du 16/09/2025

Transmis au propriétaire et club

Rapport d'arbitre, M. Ludovic Bruneteau, sur les vestiaires du stade Hubert Guichard à Brion (Match du 21/09/2025)

- ✓ Pas de douche dans le vestiaire arbitre
- ✓ Dossier transmis au propriétaire et club pour travaux à effectuer avant le prochain match officiel

Un contrôle CDTIS sera effectué

Rapport d'arbitre, M. Thor Truton, arbitre, sur un problème éclairage du stade de Vivonne (Match du 20/09/2025)

- ✓ Coupure de projecteurs en 2^{ème} mi-temps

Un contrôle CDTIS a été effectué le 26/09/2025 par M. Raveau : 5 projecteurs en panne sur 20 – intervention prévue

CONTROLE D'ARRETE MUNICIPAL

PROCHAINE REUNION : sur convocation

Le Président : Guy MALBRAND

